



Pour une poignée d'UCC... Duel à Nantes entre les TEVA et la direction.

À Nantes, alors que les techniciens vidéos pensaient en avoir fini avec la question de l'UCC infographie, la direction dégage à nouveau. Retour en arrière...

Il y a plus d'un an, les Techniciens d'Exploitation Vidéo et Audiovisuelle d'ICI Pays de la Loire se sont mobilisés afin que leur droit soit respecté et que tous les membres du service puissent obtenir l'UCC infographie au forfait.

Il s'agit d'une obligation selon l'accord signé en 2021 qui mettait en place les règles en matière de compétences complémentaires pour les techniciens.

À Nantes, pourtant, la direction s'est toujours crue au-dessus de ces obligations.

Jusqu'en avril 2025, trois des six techniciens vidéo du service ne touchaient pas la prime pour la réalisation d'infographies.

Pourtant, chaque jour, les techniciens affectés à la "palette" voient arriver des demandes non chartées, non anticipées, nécessitant de véritables compétences d'infographie.

Pendant plus de 4 ans, poussés par le sens des responsabilités et leur professionnalisme, les techniciens vidéos nantais continuaient à répondre aux demandes d'infographies alors que la moitié d'entre eux ne touchaient pas la prime.

Une situation d'inégalité scandaleuse, d'autant que les TEVA nantais ont découvert en janvier 2025, lors d'une réunion de négociation avec la direction du réseau de France 3, que leur situation était devenue une monnaie d'échange, pour mettre la pression sur les syndicats. La direction du réseau expliquant en effet qu'ils n'accorderaient plus d'UCC... car les négociations sur les nouveaux métiers n'avaient pas abouti !

Ce n'est qu'en menaçant d'arrêter la production d'infographies que les techniciens vidéo nantais ont obtenu le "privilège" de passer devant un jury pour "valider" leur compétence, et obtenir l'application partielle de l'accord de 2021. Partielle, car la direction a refusé de forfaitiser le paiement des infographies, pourtant prévu dans cet accord, imposant la prime "à l'acte".

Jusqu'en ce début d'année 2026, avec l'arrivée du troisième avenant sur les UCC. Les vidéos apprennent qu'ils sont tous susceptibles de passer au forfait. Enfin ! Les accords vont être respectés. Mais c'était sans compter la mesquinerie de la direction : elle annonce aux TEVA qu'ils vont devoir rembourser un "trop perçu" depuis le mois d'avril 2025. « Trop perçu » induit par une grossière erreur du service RH, qui renvoie la balle au service Paie, expliquant que le plafond des doubles UCC n'a pas été respecté.

Dès le mois d'avril 2025, les techniciens vidéo nantais ont donc vu leur salaire ponctionné du fameux « trop perçu ». Une promptitude qu'on ne connaissait pas à la direction du réseau.

Cette histoire est loin d'être finie, les techniciens vidéo nantais contestent ce soi-disant « trop perçu ». La direction ne saurait aujourd'hui se prévaloir de son propre manquement à l'accord pour en faire supporter les conséquences financières aux salariés. Au-delà de l'aspect financier, il s'en dégage encore un manque de considération envers eux.

Pour éviter d'arriver à une nouvelle situation de blocage concernant la pratique de l'infographie dans l'antenne de Nantes, SUD, la CGT et FO revendiquent donc :

- Le remboursement par la direction des sommes prélevées aux techniciens vidéo nantais sur leur fiche paie du mois d'avril ;
- Le paiement des sommes qui auraient dû leur être versées entre 2021 et avril 2025 au titre des UCC pratiquées pour les permanents comme pour les intermittents ;
- Le paiement de la prime UCC pour les intermittents qui l'ont pratiquée ;
- L'application de l'accord UCC dans toutes les antennes du réseau.

Nantes, le 12 mai 2026